



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14153916

TRIBUNAL DE COMMERCE

1 JUL 2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478.367.970

Dénomination

(en entier) : **EDITOR BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : RUE DE L'INDUSTRIE 30 à 1400 NIVELLES

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Renouvellement de mandats

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2014

Sont réélus aux fonctions d'Administrateur pour une période de 6 années :

. S.A. GROUPE EDITOR INTERNATIONAL sise rue de l'Industrie 30 à 1400 Nivelles

Administrateur-délégué, laquelle déclare accepter le mandat

Représentée par

S.A.S. GROUP EDITOR, Administrateur-délégué, sise rue Georges Claude 355 à 13799

Aix-En-Provence. FRANCE

Elle-même représentée par

S.A.S. CONDACO, Président Conseil d'Administration et Président de la société

Elle-même représentée par son Président Monsieur Henry CONDAMINE lequel interviendra également comme représentant permanent dans l'exercice du mandat détenu au sein de la société EDITOR BELGIUM

. Monsieur Henry CONDAMINE lequel déclare élire domicile rue de l'Industrie 30 à 1400 Nivelles

Administrateur, lequel déclare accepter le mandat

. Monsieur Eric MARQUEZ, Chemin des Terres Blanches 8 à 13127 Peypin, FRANCE

Administrateur, lequel déclare accepter le mandat

Il est demandé à Monsieur Henry CONDAMINE de procéder aux formalités légales de publication. Monsieur Henry CONDAMINE mandate à cet effet la société JORDENS sprl / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature